

Séance du 10 novembre 2016

Présidence de **M. Eric Studer**, président

**Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public (2016/P37)**

Rapporteur : Mme Alexandra Melchior

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis n° 37/2016 du 22 septembre 2016, concernant « Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public » ;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

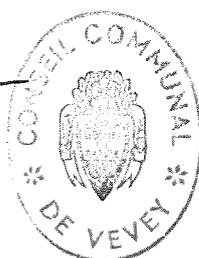
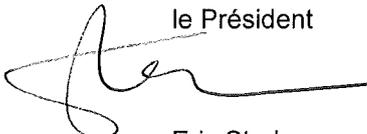
1. D'approuver le projet relatif à « Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public » ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'041'000.— pour ces réalisations ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. D'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - par un prélèvement d'un montant de CHF 900'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
  - par un amortissement annuel de CHF 57'050.— pendant 20 ans.
5. De prendre acte que l'éventuelle subvention du canton et de la confédération pour les travaux communaux et assainissement du bruit routier sur la route cantonale RC 742 b en traversée de localité viendra en diminution de l'investissement.

Ainsi délibéré en séance du **10 novembre 2016**.

**Adopté à une très large majorité. L'application de l'art. 119 RCC, qui soustrait la décision au référendum, est ensuite acceptée réglementairement (deux avis contraires et une abstention).**

Pour extrait conforme le 14 novembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président  
Eric Studer



la Secrétaire  
Carole Dind

